

Plastique numéros 1 à 5 et 7

Consommation sur place :

- tasse ou verre
- bâtonnet
- paille
- ustensiles



Aucun article en plastique compostable ou biodégradable n'est autorisé, incluant l'acide polylactique (PLA).

Plastique numéros 1 à 5 et 7

Commandes pour emporter et livraisons* :

- tasse ou verre
- bâtonnet
- paille



Aucun article en plastique compostable ou biodégradable n'est autorisé, incluant l'acide polylactique (PLA).

* Les ustensiles peuvent être distribués uniquement si le client le demande. Ceux en plastique compostable ne sont pas autorisés.

Plastique numéro 6

Consommation sur place, commandes pour emporter et livraisons :

- barquette (hors viande et poisson)
- assiette
- contenant et couvercle (incluant couvercle pour tasse et verre)
- tasse ou verre
- bâtonnet
- paille
- ustensiles



Aucun article en plastique compostable ou biodégradable n'est autorisé, incluant l'acide polylactique (PLA).

Les exceptions

Les interdictions prévues ne visent pas :

- Les établissements qui offrent uniquement un service de livraison. Par exemple : les traiteurs qui livrent eux-mêmes ou par un intermédiaire; les épiceries qui n'accueillent pas de public sur leurs lieux et qui livrent directement elles-mêmes ou par un intermédiaire au consommateur.
- Les organismes à but non lucratif dont la mission inclut la distribution d'aliments. Par exemple : les organismes de bienfaisance qui distribuent des aliments ou des repas aux personnes vulnérables.